

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Jacques BASCOU**

**Séance publique du 24 JANVIER 2019 à 18h00**

Date de co

Envoyé en préfecture le 30/01/2019

Reçu en préfecture le 30/01/2019

Affiché le 30/01/2019

ID : 011-241100593-20190124-C2019\_13-DE

**Délibération**

**N°C2019\_13**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>79</b>
<b>Votants :</b>	<b>75</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>74</b>
Pour :	56
Contre :	18
Abstention :	1

**SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan LAMY**

**PRESENTS :** Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES,

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** Catherine BOSSIS, Alain FABRE, Didier MOULY, Éric PARRA, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

**EXCUSES :** Robert DEJEAN, Ophélie LE BERRE, Jean-Marc PEREA, Boris VIVEN

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Alain FABRE (jusqu'à la délibération N°C2019\_05), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2019\_02), Éric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2019\_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019\_04), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2019\_02),

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Yves BASTIE, Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Dominique MARTIN-LAVAL, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019\_05), Michel PY (à partir de la délibération N°C2019\_07), Alain VICO (à partir de la délibération N°C2019\_03),

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : FINANCES - Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2019**

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil communautaire, pour donner lieu à un débat. Les orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, ainsi que la loi de finances pour 2019, ayant été adoptées par l'Assemblée nationale, les décisions impactant les finances des collectivités territoriales ont été intégrées dans les orientations financières proposées dans le présent rapport.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

**Vu** la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

**Vu** la loi de finances pour 2019,

**Vu** en Commission 1 du 14 janvier 2019,

**Par 56 voix pour, 18 voix contre et 1 abstention, le Conseil décide :**

- D'attester la tenue effective du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2019, sur la base du rapport ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport sur les orientations budgétaires

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

